



Rimouski, 7 février 2019

À l'attention de :

Mme Julie Spallin
Directrice générale
Gestion de la faune Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
351, boul. Saint-Joseph, Gatineau (Québec) K1A 0H3
ec.registrelep-sararegistry.ec@canada.ca

Objet : Consultation prolongée sur la modification de la liste des espèces de la Loi sur les espèces en péril – Espèces terrestres – Janvier 2019

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) est un organisme sans but lucratif, voué à la concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Il œuvre dans les huit municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent. Par son action concertée, le CREBSL contribue au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable.

Pour assurer le développement durable de son territoire, la région doit veiller au maintien de la biodiversité et le CREBSL se fait fort de rappeler constamment l'importance de cet enjeu transversal, trop souvent évacué des préoccupations. C'est donc dans le cadre de ses mandats que le CREBSL effectue les présentes recommandations.

Les consultations prolongées se terminant le 14 octobre 2019 reclassent trois espèces d'oiseaux dans un niveau de priorité inférieur à celui d'avant et ces modifications inquiètent le CREBSL concernant deux de ces espèces, que l'on retrouve au Bas-Saint-Laurent : le Moucherolle à côtés olive et l'Engoulevent d'Amérique. En effet, les modifications proposées à la Liste des espèces en péril pourraient fragiliser les populations de ces espèces.

Il est proposé de reclasser le Moucherolle à côtés olive de statut actuel d'espèce menacée au statut d'espèce préoccupante. Le taux de déclin des populations de cet oiseau a certes ralenti, mais elles semblent encore instables selon les dernières données disponibles. Son habitat couvre de grands territoires (10 à 20 ha), le rendant plus vulnérable à la fragmentation. De plus l'habitat est souvent constitué de milieux humides et hydriques, dont l'abondance ne cesse de diminuer, particulièrement dans le sud du Québec. L'espèce ne bénéficie d'aucun statut au Québec et même si la principale menace est associée à la diminution de l'abondance des insectes aériens dans les aires d'hivernage au sud, le développement et la foresterie au nord impactent son habitat de reproduction. En raison du principe de précaution, le CREBSL recommande donc de maintenir le statut d'espèce menacée pour le Moucherolle à côtés olive.



Concernant l'Engoulevent d'Amérique, il est proposé de reclasser cet oiseau du statut actuel d'espèce menacée au statut d'espèce préoccupante. Le taux de déclin des populations de cet oiseau a certes ralenti, mais elles semblent encore instables, d'autant que les estimés de population sont peu fiables. L'espèce ne bénéficie d'aucun statut au Québec. Conformément au principe de précaution, le CREBSL recommande de maintenir le statut d'espèce menacée pour l'Engoulevent d'Amérique, du moins jusqu'à ce que la fiabilité de l'estimation des effectifs se soit améliorée.

Rappelons que les deux espèces, insectivores, peuvent contribuer au contrôle des insectes ravageurs. Il s'agit d'une fonction écologique particulièrement précieuse dans le contexte actuel d'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, laquelle nuit de façon importante au secteur forestier bas-laurentien.

Le CREBSL remercie Environnement et Changement climatique Canada de considérer ses commentaires. Il l'invite à le contacter pour toute question.

Cordialement,

Marie-Hélène Ouellet D'Amours

Biologiste M.Sc. | Conseillère en environnement et développement durable